

## recours contre vice cache??

Par ennimer, le 15/03/2012 à 16:19

Bonjour a tous,

j'ai besoin d'aide, je viens d'acheter une voiture a un particulier qui est supposee etre en bonne etat. deux mois apres l'operation d'achat, j'etais sur l'autoroute, la courroie de distribution a lachee, qui a endommage les soupapes, culasse.. cout des reparation, 1800 euros, en sachant que la valeur d'achat est de 2900.

La somme peu paraitre infine pour certain, mais pour un etudiant qui bosse dur et qui a achete ce vehicule pour assurer ces trajet de travail c'est une somme collosale.

bref auj le vendeur ne veut rien savoir sachant que je lui demandais uniquement la moitier de la somme totale, CAD 900 euros.

Est ce ke vous pensez kil y a un recours juridique pour me faire rembourser? A L'AIDE, Jen ai vraiment besoin